



POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIERS FOURNISSANT UNE PRESTATION RECHERCHE

Entité propriétaire *	Portzamparc Gestion [11 217 457]			
Entité(s) co-propriétaire(s)	N/A			
Processus concerné(s)*	L1 - PR00005 Compliance	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	
Risque(s) concerné(s)*	L1 - RIT0001 / L2 - RIT0021 Market Integrity risk	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.	
Mots clés	Sélection - Evaluation - Brokers - recherche			

Niveau*	Niveau 3			
Type de procédure*	4- Procédure opérationnelle			
Périmètre d'application : <u>Entité qui applique la procédure</u> (BU, BUG, EO, EJ) *	Portzamparc Gestion [11 217 457]			
Périmètre d'application : <u>Entité couverte par la procédure</u> (BU, BUG, EO, EJ) *	Portzamparc Gestion [11 217 457]			
Périmètre d'application géographique : <u>Entité qui applique la procédure</u> (région, territoire) *	EMEA-France - FR	Sélectionner un élément	multiple sélection possible	
Périmètre d'application géographique :	EMEA-France - FR Select an item (multiple sélection possible)			



<u>Entité couverte par la procédure</u> (région, territoire) *	
Adaptation locale*	Application en l'état
Règles de classification*	Interne
Auteur(s) /ou équipe de rédaction *	Equipe de gestion – Portzamparc Gestion
Rôle de l'auteur*	Gérants
Valideur(s)*	Comité de validation des procédures
Rôle du validateur	-
Référence*	PPG - 005
Version*	V1.1
Date de validation*	18/12/2025
Date de publication*	18/12/2025
Date d'entrée en vigueur*	18/12/2025
Date de révision*	18/12/2028

Procédure parente stricte (lien de parenté strict pour le cascading de la norme) **	PPG 004_Politique de sélection et d'évaluation des brokers de Portzamparc Gestion
Procédure(s) parente(s) affiliée (s) (lien de parenté pour l'implémentation opérationnelle) **	-
Textes réglementaires / dispositions légales	Le Code Monétaire et Financier (CMF) : articles L.533-11 à L.533-16, L.533-18 à L.533-20 La Directive MIFID II : Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 Le Règlement Délégué UE du 25/04/2016 du 25.4.2016 Le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) La « Position – Recommandation » AMF 2014-07 : guide relatif à la meilleure exécution, maj en juillet 2020
Réf. du (es) plan(s) de contrôle/contrôle(s), le cas échéant	PCG Intégrité des marchés – MI 21



CE QUI EST NOUVEAU

Décembre 2025 :

- Révision annuelle
- Modification du cartouche « procédure »

Décembre 2024 :

- Révision annuelle
- Modification du cartouche « procédure »
- Ajout de la notion de risque de réputation dans la partie « Contexte »
- Ajout d'une partie relative à la Gouvernance en cas d'identification d'un risque de réputation

Septembre 2022 : révision annuelle



1 INTRODUCTION

1.1 OBJET DE LA POLITIQUE

PORZAMPARC GESTION sélectionne des prestataires offrant des services d'aide à la décision d'investissement. Ces prestations de recherche financière, d'analyse économique et stratégique, apportent de la valeur ajoutée aux décisions d'investissement de l'équipe de gestion et sont rémunérées en fonction d'un budget défini et compatible avec le respect de la primauté des intérêts des clients gérés sous mandat et des porteurs des fonds Portzamparc Gestion.

La recherche est définie au considérant 28 de la directive déléguée (UE) 2017/593.

Conformément à la réglementation, PORTZAMPARC GESTION publiera annuellement un « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur son site Internet.

Le risque de réputation du Groupe doit être identifié, évalué et documenté dans le cadre de l'analyse des risques primaires risques sous-jacents (crédit, marchés, opérationnel, non-conformité, juridique...). De la même façon, le préjudice potentiel lié au risque de réputation doit être identifié et pris en compte lors de l'analyse et de la prise de décision. Un tel préjudice potentiel à la réputation du groupe, déclenché par le déploiement du processus de Sélection et exécution des prestataires recherche au sein de Portzamparc Gestion, doit être documenté tel que prescrit par les règles de documentation applicables.

Les conséquences réputationnelles devant être prises en compte dans l'analyse du risque primaire, i.e. le risque de contrepartie, toute escalade relative au risque de réputation doit être réalisée conformément à la gouvernance définie au paragraphe 8)

2 POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES FOURNISANT DE LA RECHERCHE

2.1 GOUVERNANCE DE LA SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES RECHERCHE

2.1.1. Comité des intermédiaires recherche

Un Comité Recherche se tient au sein de Portzamparc Gestion semestriellement.

Celui-ci, est l'occasion de suivre la prestation recherche :

- L'identification des brokers existants
- Le suivi des provisions de la recherche
- La notation annuelle
- Le suivi du budget recherche

Ce comité intègre les membres permanents suivants :

- Directeur Général de Portzamparc Gestion,
- Directeur Général Adjoint
- Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne,
- Responsable du pôle Gestion
- Une personne de l'équipe Middle Office

A l'occasion de ce comité, un support sera préparé et envoyé aux membres a minima 8 jours avant.

Un Compte rendu sera rédigé suite à la tenue du comité.



2.2 CRITÈRES DE SÉLECTION RECHERCHE

Les critères suivants sont notés pour chaque intermédiaire de recherche lors d'un vote annuel effectué par les membres qui composent l'équipe de gestion et qui utilisent les services du broker.

Participants	Thème noté	Remarques
Equipe de gestion	Qualité de la recherche financière produite	
Equipe de gestion	Qualité du contact commercial	
Equipe de gestion	Qualité des réunions d'analystes/spécialiste	
Direction de la gestion	Adéquation du prestataire à la stratégie de PORTZAMPARC GESTION	
Risque et conformité	Droit de véto	

Le résultat des votes est présenté pour validation lors du Comité.

2.3 COUTS ET CONDITIONS DE LA PRESTATION

Les coûts et les conditions d'exercice de la prestation sont des critères essentiels pour valider un broker fournissant de la recherche. En effet, le Directeur Général de Portzamparc Gestion doit évaluer si les coûts et conditions sont adéquats au regard de la prestation proposée.

3 FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Un budget recherche a été défini pour chacun des fonds de la gamme Portzamparc Gestion. La clé de répartition a été transmise à CACEIS, dépositaire des fonds. Les frais sont donc provisionnés à chaque valeur liquidative des fonds. Il s'agit de l'application d'une méthode nommée « méthode suédoise ».

Le budget, ainsi que la clé de répartition entre la gestion sous mandat et chacun des fonds sont revus annuellement à l'occasion de ce comité.

4 POINT SUR LES ENTITES SELECTIONNEES

A l'occasion du Comité, qui se tient semestriellement, une liste de prestataires de recherche par classe d'instruments sera revue. Cette liste vise à répondre aux besoins de recherche de PORTZAMPARC GESTION, en référence à l'article 321-115 du RGAMF.

Les entités sélectionnées intégreront la liste des prestataires rémunérés pour les services d'aide à la décision d'investissement pour la période suivante. Cf. Annexe 1.

Il pourra donc être validé la contractualisation avec un nouveau prestataire pour l'année suivante ou à contrario l'arrêt d'une prestation (dans le respect des règles définies dans le contrat signé avec le prestataire en question).



5 MAITRISE DES CONFLITS D'INTERETS

La société de gestion a identifié un potentiel risque de conflits d'intérêts lorsqu'un même intermédiaire fournit à la fois une prestation d'exécution et de recherche.

Toutefois, la décorrélation du paiement des prestations permet à la société de gestion de limiter le risque résiduel.

6 ARCHIVAGE

L'ensemble des éléments relatifs à la sélection et à l'évaluation ainsi que les supports et comptes rendus des comités sont conservés par les Assistants de Gestion dans l'arborescence dédiée. Après la fin d'une relation, les dossiers sont conservés pendant une période d'au moins 7 ans.

A noter : si un broker fournit à la fois une prestation d'exécution et de recherche, les différents éléments relatifs au broker seront conservés ensemble.

ANNEXE 1 - Liste des brokers sélectionnés par Portzamparc Gestion au titre de la recherche

Au 10/12/2025

Nom du brokers
BERENBERG
BNP PARIBAS
CARNEGIE
EQUITA
IDMIDCAPS (France Actionnaire)
KEPLER CHEUVREUX
TP ICAP (Liquidnet)
ODDO BHF SCA
PORZAMPARC